



Assemblée citoyenne du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Mercredi 8 février – 19h
Salle Polyvalente du Collège Georges Brassens – Rue Georges Auric



Réunion animée par **Nicolas NORDMAN**, délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès.

ORDRE DU JOUR

1. S'engager dans les conseils de quartier « Nouvelle Génération »
 2. Présentation des thématiques adoptées en 2022
 3. Ateliers autour des projets pour l'année 2023
-

1. S'engager dans les conseils de quartier « Nouvelle Génération »

L'élue déléguée du Maire pour le quartier a tenu, en préambule, à rappeler le format et l'objectif de l'assemblée citoyenne, qui diffère de la réunion publique. L'assemblée citoyenne permet de procéder à un point d'étape sur les potentielles avancées réalisées concernant les thématiques choisies. Il est un temps axé uniquement sur le travail des projets localisés à l'échelle du quartier et pour l'année à venir.

La nouvelle charte a été adoptée lors du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2021 avec un fonctionnement renouvelé des conseils de quartier, et inspiré des propositions issues de la concertation menée de janvier à octobre 2021.

Concernant le fonctionnement, l'assemblée citoyenne, ouverte à tou.te.s, se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire sur des sujets et des projets à l'échelle du quartier. La volonté au niveau de la municipalité reste la tenue, par an, de 2 à 3 réunions publiques (en début, en milieu et en fin d'année).

Le groupe référent (anciennement groupe d'animation) contribue au bon fonctionnement du conseil de quartier, mobilise les membres avec son rôle de pilier informatif et d'accompagnement des groupes projets. Il est, *généralement*, constitué de 21 personnes (composé de deux collègues : habitants et forces vives).

Les groupes projets investissent les thématiques qui ont été priorisées lors de l'assemblée citoyenne et pourront en investir d'autres, en dehors de ceux-là, de façon ponctuelle ou pérenne. Deux personnes volontaires sont désignées sur chacun des projets. Ils en font le suivi et en assurent le lien avec l'ensemble des groupes. On peut être membre du groupe référent et du groupe projet. Les groupes projets ne sont pas arrêtés. On s'y investit quand on peut, ou que l'on a un projet à porter et à soumettre aux autres membres. Il est à noter que le groupe référent et les groupes projets ont la possibilité de se réunir de manière autonome afin de travailler sur les thématiques qui les concernent.

Les relations inter-conseils de quartier : une fois par an ; pour échanger sur les bonnes pratiques ou les difficultés rencontrées. L'idée est de pouvoir avoir des échanges formels et informels.

Sur les budgets : il y a une enveloppe de fonctionnement de **3308 euros** pour chaque conseil de quartier, ainsi qu'une enveloppe mutualisée de **90 000 euros** pour l'ensemble des conseils de quartier et pour des projets

Pour ce qui est du budget participatif, les conseils de quartier y sont associés depuis 2014, aussi bien dans les propositions de projets qu'au travers la participation à la commission. Pour être recevable, une idée doit être d'intérêt général, comprise dans le champ de compétence de la ville de Paris ; déposée par un.e parisien .ne, constituer une dépense d'investissement.

Depuis 2014, 1100 projets ont été votés ; dont 290 dans les quartiers populaires. Depuis 2023, les idées peuvent être déposées en ligne toute l'année sur la plateforme « Décider pour Paris ». Aussi, les idées touchant à l'aménagement lourd de l'espace public sont renvoyées à la démarche « Embellir Votre Quartier », afin de renforcer la coordination des chantiers dans l'espace public et décider des interventions prioritaires.

2. Présentation des thématiques adoptées en 2022

Deux thématiques ont été adoptées par le conseil de quartier pour l'année 2022. En amont des idées émises par les groupes projets dont la mission est de concrétiser les projets, il a été fait, un état des lieux de ces sujets par les différents groupes.

- **Lien social : intergénérationnel, solidarité, espaces mutualisés** : création d'une cartoparty ; création d'un label Quartier Attentionné pour les personnes âgées ; la mise en place d'un container mobile pour encourager les événements transgénérationnels ; création d'un label pour les lieux accessibles.
- **Espaces pacifiés : propreté, végétalisation, mobilités douces** : nettoyage du quartier le temps d'une journée, lors d'une manifestation propreté sur l'avenue Jean Jaurès et suivi d'un temps convivial (Propreté) ; création d'îlots de fraîcheur, utilisation de certains pieds d'arbres pour la promotion de la nature spontanée, de la flore sauvage en ville (végétalisation) ; renforcement de la visibilité des pistes cyclables (mobilités douces).
Une balade exploratoire est en cours d'organisation avec les différents services de la Ville pour les thématiques propreté, végétalisation et mobilités douces.

3. Ateliers autour des projets pour l'année 2023

Les idées émises par les groupes projets sont les suivantes :

- **Lien social : intergénérationnel, solidarité, espaces mutualisés**
 - L'organisation d'une fête de quartier
 - La multiplication des bancs sur l'espace public
- **Espaces pacifiés : propreté, végétalisation, mobilités douces**
 - Plus de végétalisation dans le quartier
 - Le renforcement de la signalétique à destination des cyclistes

- La réalisation d'une fresque sur le thème de la paix

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

Facebook : Conseils de quartier du 19^e
Twitter : monquartier19

